

GAUTHIER ET ASSOCIÉS AVOCATS

1102, boulevard Moody, bureau 205,
Terrebonne (QC) J6W 3K9

Terrebonne, le 15 avril 2021

Sous toutes réserves

Par SDE

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : CETAC et Hydro-Québec
Votre dossier : R-4045-2018 phase 3 étape 1
Notre dossier : CEDOBL-2020-11

Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en rubrique, la présente fait suite à la décision procédurale du 25 mars 2021 en lien avec la phase 3 de l'étape 1.

Nous confirmons l'intention de notre cliente d'intervenir dans le dossier pour cette étape supplémentaire.

Notre cliente entend faire des représentations afin que le surplus du bloc dédié octroyé par la Régie soit utilisé, du moins en partie, pour des projets ayant une utilisation autre que le seul usage cryptographique.

Dans le cadre du dossier, à ce jour, il a été démontré que les serveurs utilisés par la clientèle de la catégorie CB peuvent permettre d'être utilisées à d'autres fins et que les rejets de chaleurs de ces serveurs peuvent servir dans plusieurs domaines.

Notre cliente entend démontrer les divers domaines dans lesquels cette énergie créée par les serveurs peut être utilisée et du bienfait de l'utilisation de cette énergie.

De plus, notre cliente démontrera que ce domaine devrait tendre à une utilisation de plus en plus écologique de l'électricité pour diminuer au maximum son empreinte carbone.

L'utilisation de l'Hydro-électricité pourra être appelée à être utilisée à cet effet et cette utilisation devrait se faire à certaines conditions pour diminuer l'impact environnemental en associant cette utilisation avec une utilisation secondaire importante pour la société québécoise.

Notre cliente prévoit faire entendre un ingénieur spécialisé dans le domaine afin de démontrer et expliquer les diverses possibilités existantes et en développement en matière de récupération de chaleur.

Notre cliente entend également demander que le solde du bloc dédié soit également admissible aux clients des villes et de la Coopérative, le tout sous la forme premier arrivé, premier servi.

Nous suggérerons que le Distributeur établisse un formulaire pour une telle demande et qu'il puisse y avoir la mise en place d'un répertoire commun entre le Distributeur et les redistributeurs quant à la date de la réception des demandes et sur la provenance des demandes.

Nous notons que le Distributeur considère maintenant qu'il n'est plus problématique à maintenir ce bloc dédié alors que les représentations et témoignage lors de l'étape précédente étaient à l'effet contraire.

Notre cliente a l'intention de faire des représentations en lien avec le suivi du bloc et sur le fait que le Bloc total puisse demeurer en vigueur même s'il n'est pas entièrement utilisé et que ce Bloc ne puisse diminuer suite au retrait d'un consommateur de ce bloc.

Notre cliente constate que le problème de puissance en période hivernale étant maintenant réglé, il pourrait être important de faire un suivi quant à la possibilité d'accroître le bloc pour l'ouvrir à des consommateurs supplémentaires et sur la capacité pour le Distributeur de pouvoir permettre d'accroître le bloc totalisant 668 mW, ce qui pourrait permettre à la société en général de profiter de cette catégorie de consommateur au maximum sans pour autant être pris avec le problème de puissance en période de pointe.

Cette augmentation du Bloc pourrait être en lien avec des préoccupations environnementales ou autres qui pourraient être discutées lors de la réévaluation.

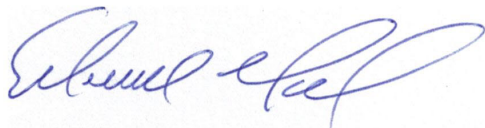
Il ne faut pas perdre de vue que ce domaine est relativement récent et que des améliorations ou modifications ainsi que de

nouvelles applications positives pourraient apparaître et devenir bénéfique pour le Distributeur et la population du Québec en général.

CETAC préparera des DDR et déposera un mémoire préparé par son analyste, entre autre quant aux demandes de la clientèle en lien avec la recherche du carbo-neutre et son expert, ingénieur spécialisé en récupération de chaleur.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos meilleures salutations.

GAUTHIER ET ASSOCIÉS AVOCATS



Michel Gauthier, avocat
mgauthier@geass.ca